

## ENQUÊTE INCENDIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA144	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	557,00 €

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 13/06/2023 au 13/06/2023

### OBJECTIFS

- Intégrer la recherche de la cause et de l'origine de l'incendie dans le règlement d'un dossier sinistre incendie.
- Connaître les différentes causes d'incendie.
- Connaître la méthodologie de détermination de la cause incendie.
- Identifier les principales caractéristiques d'un incendie volontaire et de la fraude à l'assurance.

### Information complémentaire :

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

### POINTS FORTS

#### **Modalités pédagogiques :**

**À l'aide d'illustrations et de cas pratiques cette formation permet de connaître les principales causes d'incendie, de prendre les mesures conservatoires pour initier d'éventuels recours (expertise,**

**prélèvements) et d'exploiter les résultats d'une enquête incendie (détection de fraude, recherche de responsabilité).**

**Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

**PROGRAMME**

- A. Connaître et comprendre les différentes causes d'incendie
  - 1. Causes naturelles
  - 2. Causes accidentelles
  - 3. Causes volontaires
- B. Savoir appréhender l'instruction du sinistre
  - 1. Principes généraux d'enquête incendie
  - 2. Constatations et investigations à réaliser
- C. Comment exploiter les résultats de l'enquête en fonction de la cause de l'incendie ?
  - 1. Exercer des recours (fabricant ou installateur de matériel défectueux par exemple)
  - 2. Détecter et sanctionner la fraude à l'assurance
  - 3. Développer une meilleure connaissance des risques couverts

**Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

**Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

**PUBLIC**

Chargés d'indemnisation incendie  
Inspecteurs chargés d'indemnisation  
Managers chargés d'indemnisation

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

**PRÉ-REQUIS**

Formations IFPASS suivies ou un an d'expérience pratique en gestion de sinistres.

## **AA090 - AA059**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

### **TARIFS ET FINANCEMENTS**

557,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

### **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 07/02/2026 à 07:24